



Déclaration liminaire des représentants SNETAP-FSU de la CAP des PCEA du 19 mai 2016.

Les membres de la CAP des PCEA, tant représentants de l'Administration que des personnels, ont été une nouvelle fois mis en cause par l'UNSA, dans un communiqué adressé par courriel datant du 29 avril dernier. Rappelons que cette organisation syndicale a totalisé 150 voix de PCEA soit 9,06 % des suffrages aux élections professionnelles de décembre 2014.

Le SNETAP-FSU s'est déjà adressé à tous les agents du corps pour apporter un démenti aux allégations prononcées. Nous tenions cependant à faire la présente déclaration dans le cadre de notre CAP. En effet, nous rappelons que si les CAP traitent de toutes les questions relatives aux carrières individuelles des personnels (mutations, promotions, titularisation, sanctions, notations...), elles sont également des lieux de dialogue social où sont discutées les modalités de traitement des carrières des agents de la fonction publique. C'est de cette façon que les représentants SNETAP-FSU des personnels conçoivent leur mandat et défendent les droits des agents, notamment le droit de muter.

D'autre part, puisque la loi déontologie promulguée récemment indique que l'Administration peut proposer un barème, nous profitons de cette commission du 19 mai 2016 pour, au nom de notre organisation, demander la remise en place d'un barème public qui permettra en toute transparence d'étudier les demandes de mutation des agents. Nous demandons aussi aux représentants de l'Administration d'apporter des éléments de réponse notamment à la supposée « rétention des décisions de mutation » du mouvement pour la rentrée 2016, mentionnée dans le communiqué précédemment cité.